

COMMUNE D'AUBONNE

Conseil communal

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du 30 octobre 2012

Présidence : M. Charles Gabella

LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE

vu le préavis municipal du 19 septembre 2012 n° 12/12 "Relatif à l'adoption du règlement sur la gestion des déchets et à l'introduction du principe de causalité pour la taxation des déchets"

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet

ouï le rapport de la commission des finances

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

d é c i d e

de voter le décret suivant :

Le Conseil communal d'Aubonne

1. autorise la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013;
2. accepte le règlement communal sur la gestion des déchets et la directive y relative;
3. accepte le plan financier y relatif.

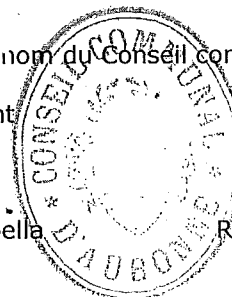
Au nom du Conseil communal

Le président

La secrétaire

Charles Gabella

Rose-Marie Regidor



Le délai référendaire de 20 jours partira dès la publication de l'approbation cantonale dans la FAO.